



**ÉTATS-UNIS – MESURES ANTIDUMPING ET MESURES COMPENSATOIRES
VISANT LES GROS LAVE-LINGE À USAGE DOMESTIQUE
EN PROVENANCE DE CORÉE**

DÉSIGNATION D'UN ARBITRE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT
À L'ARTICLE 21:3 C) DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR LES RÈGLES ET
PROCÉDURES RÉGISSANT LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

NOTE DU SECRÉTARIAT

Le 12 janvier 2017, suite à la demande présentée par la délégation de la Corée le 22 décembre 2016, le Directeur général a désigné Mme Claudia Orozco comme arbitre, conformément à l'article 21:3 c) du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, dans l'affaire *États-Unis – Mesures antidumping et mesures compensatoires visant les gros lave-linge à usage domestique en provenance de Corée*. Mme Claudia Orozco a accepté cette désignation par une lettre datée du 16 janvier 2017 adressée aux États-Unis et à la Corée.
